Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_35-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-35

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage : 21 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 septembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (1) : Isabelle AUFFRET à Christian TROADEC

Absents : /

Demande de reconduction de la labellisation « Visa Numérique Bretagne » incluant une subvention de 3 000€/an

Rapporteur : Alexandra FRAYSSE *Technicienne référente : Catherine PICOUT*

Le visa numérique Bretagne s'adresse aux espaces numériques qui seront sélectionnés pour accompagner les particuliers dans leurs usages numériques. Les particuliers pourront contacter les structures habilitées pour bénéficier d'un accompagnement, réalisé sans conditions.

Les objectifs sont les suivants :

- Faciliter les usages numériques essentiels par l'ensemble de la population sur le territoire régional
- Individualiser et adapter les accompagnements aux besoins de chacun
- Reconnaître et valoriser les compétences numériques des personnes accompagnées par le biais de badges numériques soutenus par la Région Bretagne

Poher communauté a obtenu la labellisation l'an dernier pour 401 badges. L'aide accordée aux structures labellisées « Visa Numérique Bretagne » leur permet de délivrer les badges numériques dans le cadre des actions de médiation numérique qu'elles mèneront auprès des particuliers. Le montant de l'aide dépend du nombre de "badges" adressés par les structures du réseau du "Visa numérique Bretagne" aux particuliers qui seront accompagnés sur 12 mois.

Les médiateurs reconnus du réseau « Visa Numérique Bretagne » proposent aux personnes qu'ils accompagnent, un ou plusieurs badges correspondant aux compétences globalement maîtrisées quelle que soit la durée de l'accompagnement reçu. Chaque personne accompagnée peut recevoir jusqu'à 10 badges numériques correspondant aux 10 modules proposés dans le cadre du Visa Numérique Bretagne. La subvention dépend de l'estimation du nombre de badges que chaque structure pense pouvoir délivrer sur 12 mois et ne sera pas modifiée en cours d'année. Au moment du renouvellement annuel (octobre), un réajustement est possible.

- De 100 à 300 badges (quel que soit le nombre de personnes concernées) : 1000 € par an
- Plus de 301 : 2000 € par an
- Plus de 401 : 3000€ par an

La Région Bretagne se réserve la possibilité de limiter l'accès au dispositif selon sa réserve budgétaire

Les structures doivent proposer :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_35-DE

- Un accompagnement gratuit, modulaire et personnalisable sur les usages numériques essentiels listés dans le dispositif en individuel ou en collectif ;
- Une valorisation des compétences par des badges numériques permettant une reconnaissance des compétences acquises à conserver ou diffuser selon ses besoins et envies ;
- Une rencontre annuelle dans chaque structure avec l'ensemble des personnes ayant reçu un ou plusieurs badges pour échanger sur les différents parcours et valoriser les acquis ;
- Une activité de médiation numérique permettant de délivrer à minima 100 badges par an.

Le bénéficiaire s'engage, à faire mention de « avec le soutien de la Région Bretagne » et/ou à intégrer le logo de la Région dans les documents liés à l'opération et à inviter le président de région lors d'éventuels temps forts liés à l'opération. :

Les dossiers de candidatures doivent être transmis à la Région Bretagne jusqu'au 25 octobre 2026 pour l'engagement de la période allant de décembre 2026 et décembre 2027.

A ce jour, pour l'année 2026, 285 badges ont été délivrés.
Le recrutement prochain d'un service civique va permettre de répondre à la demande croissante d'accompagnements dans le domaine numérique, d'organiser plus d'ateliers et d'accompagnements individuels.
Aussi, il est proposé de demander pour l'année prochaine 410 badges, et la subvention de 3 000€.

A l'unanimité, les membres du Bureau communautaire :

- Approuvent la demande de labellisation « Visa Numérique Bretagne » incluant une demande de subvention de 3 000€/an ;
- Autorisent le Président à signer les documents nécessaires

Carhaix, le 11 septembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ